

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00083  
Numéro SIREN : 339 896 938  
Nom ou dénomination : INPAL INDUSTRIES

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/035856

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE LYON**

Date : 26/10/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/035856**  
n° de gestion : **1987B00083**  
n° SIREN : **339 896 938 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

INPAL INDUSTRIES  
238 Rue des Frères Voisin ZAC Chapotin 69970 CHAPONNAY

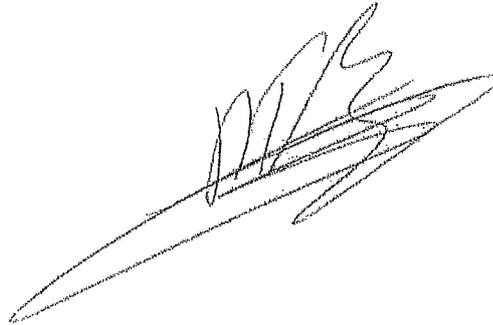
**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



COPIE CERTIFIEE  
CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned below the certification text.

# COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU INPAL INDUSTRIES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 238 RUE DES FRERES VOISIN 69970 CHAPONNAY Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 3 9 8 9 6 9 3 8 0 0 0 5 9 Néant  \*

				Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	380 671	380 671	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	AI	367 402	367 402	0	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	314 458	173 703	140 754	162 045
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	771 382	697 069	74 312	76 751
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	233 558	177 866	55 691	61 318
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	39 433		39 433	38 798	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>2 106 906</b>	<b>1 796 713</b>	<b>310 192</b>	<b>338 914</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 684 768	101 930	1 582 838	1 396 493
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	791 733	23 948	767 784	617 491
		Marchandises	BT	BU	98 956	15 777	83 179	71 346
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	15 744		15 744	9 009
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 906 094	102 090	1 804 004	1 387 613
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 267 529		1 267 529	1 063 576
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	489 986		489 986	161 822	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	70 425		70 425	73 560	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>6 325 238</b>	<b>243 747</b>	<b>6 081 491</b>	<b>4 780 914</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					176	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>8 432 144</b>	<b>2 040 460</b>	<b>6 391 684</b>	<b>5 120 005</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP			(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU INPAL INDUSTRIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 305 000.....)	DA	305 000	305 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	92 241	92 241	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	1 879 381	1 879 381	
	Report à nouveau	DH	(2 704 068)	(3 195 168)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 518 274	491 100	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 090 829	(427 444)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	339 525	434 474	
	Provisions pour charges	DQ		11 939	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	339 525	446 413	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 179	10 014	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	74 332	16 195	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 164 184	1 675 868	
	Dettes fiscales et sociales	DY	920 247	713 574	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	2 756 168	2 683 789	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	31 217		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 961 328	5 099 442		
<b>(V)</b>	ED		1 594		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	6 391 684	5 120 005		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	61 741	61 741	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 353 937	2 688 846	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	15 179	0		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SASU INPAL INDUSTRIES								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 416 086	FB	8 258	FC	1 424 344	1 248 424	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	19 686 399	FE	234 390	FF	19 920 789	18 351 514
			FG	2 345 883	FH	32 663	FI	2 378 546	2 243 621
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	23 448 368	FK	275 312	FL	23 723 681	21 843 560	
	Production stockée*			FM	153 420			(114 102)	
	Production immobilisée*			FN					
	Subventions d'exploitation			FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	366 037			170 250	
	Autres produits (1) (11)			FQ	30 802			4 024	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	24 273 941			21 903 733
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	585 662			558 300	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(16 089)			(798)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	12 447 748			11 832 457	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(199 121)			133 470	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	5 338 436			4 973 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	219 921			222 196	
	Salaires et traitements*			FY	2 124 486			1 887 621	
	Charges sociales (10)			FZ	868 853			805 161	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	75 318			82 400
			- dotations aux provisions*		GB				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	30 004			27 889
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	140 000			115 845
Autres charges (12)			GE	1 012 015			798 714		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	22 627 236			21 436 724	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	1 646 704			467 009	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	563			3 293	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				125 049	
	Différences positives de change			GN	1 190			6 978	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO					
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	1 754			135 321	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				176	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	41 591			34 507	
	Différences négatives de change			GS	137			1 803	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT					
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	41 729			36 488	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(39 975)			98 833	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	1 606 729			565 842	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SASU INPAL INDUSTRIES		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	55 786	310 650		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	11 939	5 485		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	67 725	316 135		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 322	338 060		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		40 877		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		11 939		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	12 322	390 877		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	55 402	(74 741)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	50 534			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	93 323			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	24 343 421	22 355 190		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	22 825 146	21 864 089		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 518 274	491 100		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	0		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		32 616	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	747 293		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	20 147	12 927		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	92 509	88 991		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		Exercice N - 1		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Gain / Dettes Forcloses				44 062		
Perte / Profits fournisseurs Forcloses		883				
Reprise provision / Avoir à recevoir ressources industrielles				(3 015)		
Remboursement APICIL CCSF 2018				14 738		
Reprise Provision prime Macron				11 939		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N - 1		
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

# **ANNEXE**

## A – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code de Commerce art. L 123-12 à L 123-24 et PCG art. 531-1 à 511-8 et 531 à 532-10)

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et de la partie réglementaire correspondant à l'intégration du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2018-07 du CRC du 10 décembre 2018 relatif au nouveau Plan Comptable Général.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases ci-après :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

## B – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la croissance d'Inpal Industries, grâce, notamment, au renforcement de son partenariat avec ses clients, et ce dans toutes les régions. Cette année confirme la pertinence des évolutions mises en place au cours des précédents exercices.

### **NOTE SUR LA PRESENTATION DU BILAN**

La présentation est inchangée.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### COVID 19

L'émergence de la crise sanitaire COVID 19 au premier trimestre 2020 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 ont très significativement affecté l'environnement économique mondial.

Néanmoins, les conséquences pour la société ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation. C'est pourquoi les états financiers de la société ont été préparés sur la base du principe de la continuité de l'activité, les événements susmentionnés ne donnant pas lieu à un ajustement des comptes clos au 31 décembre 2019.

Selon toute probabilité, la crise sanitaire aura un impact significatif sur les états financiers qui clôtureront au 31 décembre 2020, notamment en raison du probable décalage de certains chantiers. Cet impact dépendra des conditions économiques qui prévaudront lors de la sortie de crise.

A date, les mesures mises en place ont permis de faire face à la crise et d'en limiter les conséquences, tant pour les collaborateurs que pour la situation économique de la société, notamment grâce à :

- La mise en place d'un plan de continuation de l'activité ;
- Le télétravail ;
- La fermeture de l'usine pendant un peu plus de deux semaines et la mise en place de l'activité partielle ;
- Par mesure de prudence, le décalage du paiement de certaines charges.

## C - NOTES SUR LE BILAN

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation prévue :

- construction	20 à 33 ans
- agencements des constructions	5 à 20 ans
- matériel et outillage industriel	2 à 10 ans
- installations générales	5 à 10 ans
- mobilier de bureau	2 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans
- matériel de bureau informatique	2 à 7 ans
- logiciels	1 à 5 ans

Dans le cadre des nouvelles règles sur les immobilisations définies par les règlements CRC n°2004-06 et CRC n°2002-10, la société n'a pas identifié de composants significatifs, méritant un amortissement spécifique.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. A la clôture de l'exercice, elle correspond entièrement aux dépôts de garantie versés aux bailleurs de nos locaux.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision ne subsiste à la clôture de l'exercice.

### STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût moyen pondéré après chaque entrée. Les matières premières, intègrent, dans le coût moyen, les coûts d'achats des matières ajustés des coûts de transport associés. Pour les produits fabriqués, le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges affectables à la production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par la voie de provisions pour tenir compte de leur valeur vénale lors de l'établissement des comptes. Cette dépréciation a été évaluée à partir de la date du dernier mouvement selon les critères suivants :

-à 1 an, dépréciation à hauteur de	10%
-à 2 ans, dépréciation à hauteur de	25%
-à 3 ans, dépréciation à hauteur de	50%
-à 4 ans, dépréciation à hauteur de	75%
-plus de 5 ans, dépréciation à	100%

Fort de cette première évaluation, les pourcentages de dépréciation sont ensuite ajustés en fonction de la nature de chaque produit tenant compte de la valeur de vente probable sur le marché. A ce titre certains articles supportent une dépréciation complémentaire.

### CREANCES ET DETTES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée par client au cas par cas qu'il s'agisse de litiges, de procédures judiciaires ou en fonction de l'antériorité des créances.

## EMPRUNT ET DETTE FINANCIERE DIVERSE

Néant

## TRESORERIE

1. Affacturage : la société bénéficie d'un contrat d'affacturage. Elle a cédé des créances pour une valeur nominale de 1.934.768 euros à la clôture de l'exercice contre 2.230.424 euros à la clôture de l'exercice précédent. Déduction faite du fonds de garantie conservé par la société d'affacturage, le montant net des créances cédées représente 1.826.526 euros contre 2.118.903 euros l'exercice précédent.

En contrepartie de ces créances cédées, la société d'affacturage octroie des financements à court terme, qui placent la société en situation de dette à la clôture pour un montant de 1.278.520 euros, contre 1.861.173 euros à la clôture de l'exercice précédent.

2- Dailly : la société dispose d'un contrat de cession de créances dans le cadre de la loi dite « Dailly ». Habituellement la société utilise le financement associé à ce contrat et par conséquent elle est normalement en situation de dette à la clôture de son exercice. A la clôture, la dette nette envers son partenaire est de 248.427 euros.

3- Compte à terme : la société a détenu un compte à terme pour garantir certaines cautions émises au profit des sous-traitants, compte qui a été clôturé début 2020.

## VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

• <u>Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit</u>	<u>9 553 €</u>
• <u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>216 820 €</u>
Fournisseurs (achats matières)	40 910 €
Fournisseurs (autres charges externes)	175 910 €
• <u>Dettes fiscales et sociales</u>	<u>698 127 €</u>
Personnel, charges à payer	404 446 €
Personnel, charges sociales	157 336 €
Organismes sociaux, charges à payer	21 431 €
État, charges à payer	20 603 €
Tva sur produits à recevoir	94 311 €
• <u>Autres dettes</u>	<u>223 109 €</u>
Client, rabais remises et ristournes à accorder	223 109 €

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

• <u>Créances clients et comptes rattachés</u>	<u>565 606 €</u>
Clients, factures à établir	509 804 €
Clients Groupe factures à établir	55 802 €

• <u>Autres créances</u>	<u>305 639 €</u>
Fournisseurs, avoirs à recevoir	147 447 €
État, produits à recevoir	51 949 €
Tva sur charges à payer	52 458 €
Indemnités assurances	53 785 €

#### DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Montant des produits et charges constatés d'avance inclus dans les postes suivants du bilan :

• <u>Produits constatés d'avance</u>	<u>31 217 €</u>
Produits d'exploitation	31 217 €
• <u>Charges constatées d'avance</u>	<u>70 425 €</u>
Charges d'exploitation	70 425 €

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques potentiels ou à des charges à prévoir conformément au règlement n°2000-06 sur les passifs.

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan. Les provisions pour risques et charges significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

Les provisions pour risques ainsi constituées correspondent (i) au remboursement des réparations qui seraient à verser suite à des litiges sur chantiers (elles sont établies en fonction des responsabilités des divers intervenants sur la base d'une expertise et plafonnées au montant de la franchise d'assurance) et (ii) aux risques salariaux. Elles s'élèvent à la clôture à 339 349 euros.

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 305.000 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1 euro.

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

– Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	- 427 444 €
– Distributions sur résultats antérieurs	- €
– Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	- 427 444 €
– Résultat de l'exercice	1 518 275 €
– Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	1 090 829 €

#### FONDS COMMERCIAL

La société possède à son actif un fonds commercial.

• <u>Fonds commercial</u>	<u>367 402 €</u>
Valeur brute	367 402 €

Ce fonds commercial a été intégralement déprécié.

## D - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires afférent est présenté comme du chiffre d'affaires français dans les arrêtés de comptes.  
Ci-dessous, le montant du chiffre d'affaires est réparti par destination économique :

• <u>Chiffre d'affaires total</u>	<u>23 723 681 €</u>
• <u>Chiffre d'affaires France</u>	<u>23 448 368 €</u>
Ventes de marchandises	1 416 086 €
Vente de produits finis	19 681 799 €
Prestations de services	2 082 255 €
Produits des activités annexes	268 228 €
• <u>Chiffre d'affaires Export</u>	<u>275 313 €</u>
Ventes de marchandises	8 259 €
Vente de produits finis	234 390 €
Prestations de services	32 664 €

### RESULTAT SUR AFFAIRES

L'activité d'Inpal Industries consiste essentiellement en la fourniture de canalisations pré-isolées. Néanmoins, Inpal Industries peut marginalement être amenée à réaliser quelques affaires en sous-traitance, à la demande de certains clients.

Pour ces cas, les résultats de l'ensemble des affaires ont été calculés selon la méthode de l'avancement en fonction du volume des travaux réalisés et du taux de marge prévu. Les pertes probables correspondant aux travaux réalisés à la clôture de l'exercice donnent lieu à dépréciation des travaux en cours. Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est constituée, après prise en compte, le cas échéant, de droits à recette complémentaire ou à réclamation estimés de manière raisonnable.

Aucune provision n'a été constatée cette année.

### LES TRANSFERTS DE CHARGES

Ces comptes enregistrent des produits corollaires à certaines charges d'exploitation, tels que les financements de formations, les indemnités d'assurances, et les contributions des salariés aux dépenses des véhicules qui leurs sont affectés. Au cours de l'exercice 2019, des sinistres existants depuis plusieurs années sont arrivés à leurs conclusions par les assurances et la société a reçue des indemnisations pour 3.000 euros.

<u>Transferts de charges inclus dans les produits d'exploitation</u>	92 509 €
--	----------

Il n'existe pas de transfert de charges d'ordre financier ou exceptionnel à la clôture de l'exercice.

### CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières supportées par la société sur les avances en compte courant reçues de sociétés liées, et réalisées dans le cadre d'une convention de trésorerie, s'élèvent à 20 147 euros.

Les financements à court terme ont généré des charges financières pour un montant total de 21 269 euros.

Les charges financières générées par les opérations bancaires s'élèvent à 127€.

Le montant des autres produits financiers s'élèvent à 80€.

Montant et répartition des écarts de change :

Gains de change	1 191 €
Pertes de change	138 €

Montant et répartition des escomptes :

Escomptes accordés	48€
Escomptes obtenues	484€

**CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Un gain exceptionnel de 36 606 euros résulte de l'annulation de la dette envers l'entreprise SMT.

<u>Montant et répartition des produits exceptionnels</u>	<u>67 726 €</u>
Produit sur créances et dettes forclores	44 063 €
Reprise avoirs à recevoir fournisseurs	-3 015 €
Reprise de provision prime loi macron	11 939 €
Remboursement charges sociales	14 739€

<u>Montant et répartition des charges exceptionnelles</u>	<u>12 323 €</u>
Abandon de créances	883 €
Prime « loi Macron »	11 440€

**REPARTITION DE LA DETTE D'IMPOT ENTRE LE RESULTAT COURANT ET LE RESULTAT EXCEPTIONNEL**

• Résultat fiscal courant : Bénéfice après imputation report antérieurs	291 761 €
Charge d'Impôt associé - 28%	81 693 €
• Résultat fiscal exceptionnel : bénéfice de	43 464 €
Allègement d'Impôt associé - 28%	12 170 €

**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

• Accroissement

Néant

• Allègement

Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation

Provision PEEC – C3S- Perte de change - participation	
Montant de la provision	66 623 €
Montant de l'allègement d'impôts ...28%	18 654 €

**E – DIVERS INFORMATIONS**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Engagements donnés

Avals et cautions 48 972 €  
Garanties financières fournies par des établissements bancaires ou financiers au profit des clients

Contrats de locations 5.308.942 €  
Loyers à échoir relatifs aux baux immobiliers 506.490 €  
Loyers à échoir des locations financières des matériels de bureau et informatique 69.670 €  
Loyers à échoir des locations financières de véhicules 157.285 €  
Loyers à échoir des crédits-baux immobiliers (*assortis de suretés réelles*) 4.575.497 €

Indemnités de départ en retraite 221 102 €

Le montant des engagements en matière de retraite est estimé à 221 102 euros charges comprises pour l'année 2019.

Ces engagements ont été évalués en tenant compte de l'indemnité légale et des indemnités conventionnelles (convention de la métallurgie) définies en mois de salaires en fonction de la date de naissance, de l'ancienneté et du salaire annuel de chaque salarié. Les hypothèses retenues pour cette évaluation ont été les suivantes :

- taux annuel de revalorisation des salaires 1,09 % (inflation comprise)
- taux annuel d'actualisation 0,77 %
- taux de charge sociale de 45,50 % à 50,20 % selon les établissements
- âge de départ en retraite 65 ans
- modalité de départ en retraite : départ volontaire
- taux de mobilité :

Age	Pourcentage annuel de départ (démission, licenciement)
De 16 à 30 ans	9,21 %
De 30 à 40 ans	7,97 %
De 40 à 50 ans	5,47 %
50 ans et plus	3,30 %

#### Assurances

La société fournit aux clients pour lesquels elle réalise des travaux de pose, une garantie décennale. Elle a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque lié à cet engagement.

#### Engagements reçus

Avals et cautions 118 561 €  
Garanties financières fournies par des établissements bancaires ou financiers au nom des sous-traitants au profit d'Inpal Industries.

### **OPERATIONS DE CREDIT-BAIL**

#### Crédit-bail immobilier :

Au cours de l'exercice précédent, la société a obtenu le transfert à son profit du contrat de crédit-bail relatif à l'usine de Creutzwald. En conséquence, la société est désormais directement redevable des échéances de crédit-bail auprès du crédit bailleur. Le paiement des échéances auprès du crédit-bailleur a débuté le 1<sup>er</sup> février 2019.

Il est rappelé que la société était auparavant sous-locataire d'une société intermédiaire qui lui refacturait les échéances de crédit-bail, avec un mark-up.

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

**INTEGRATION FISCALE**

Le périmètre de l'intégration fiscale est composé de :

- Solice (Sas), comme tête de groupe,
- Inpal Industries (Sas)
- Wannitube (Sas)
- Wannipose (Sas)

La société-mère, tête de groupe, s'est portée garante du paiement de l'impôt sur les sociétés dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale à compter du 01/10/2010.

Cette option a fait l'objet d'une convention stipulant notamment que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le résultat net fiscal au 31.12.2019 est bénéficiaire à hauteur de 335.226 euros, après report des déficits fiscaux antérieurs. En conséquence en l'application de la convention d'intégration fiscale, la société est redevable de l'impôt sur les sociétés auprès de la société tête de groupe, à hauteur de 93.323 euros après déduction de la réduction d'impôt mécénat.

**CREDIT D'IMPOT EMPLOI COMPETITIVITE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été transformé en un allègement de cotisations sociales à effet immédiat. Le solde du CICE n'ayant pas été utilisé sera imputé sur le paiement des impôts jusqu'en 2021.

**EFFECTIF MOYEN**

L'effectif moyen se compose de 52 personnes dont 8 cadres, 7 agents de maîtrise, 8 employés, 26 ouvriers. La société a recours à du personnel intérimaire, notamment à l'usine pour gérer les pics de production.

**COMPTES CONSOLIDES**

Le groupe Solice n'établit pas de comptes consolidés, du fait de son intégration au sein d'un groupe économique extérieur.

**HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTE**

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 16.320 euros pour l'exercice 2019.

**F – AUTRES ETATS**

Les états complémentaires ci-dessous établis pour la clôture des comptes sont repris de la liasse fiscale des comptes clos et font partie intégrante de l'annexe.

4 pages additionnelles sont jointes à la présente annexe, à savoir :

**ÉTAT DES IMMOBILISATIONS**

État Cerfa N° 2054

**ÉTAT DES AMORTISSEMENTS, DOTATIONS ET REPRISES**

État Cerfa N° 2055

**ÉTAT DES CREANCES ET DES DETTES**

État Cerfa N° 2057

**ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

État Cerfa N° 2056

◇◇◇◇◇

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SASU INPAL INDUSTRIES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	748 073	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	312 118	KQ		KR	2 339
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	740 385	KT		KU	35 063	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	141 596	KW		KX	8 559	
		Matériel de transport*				KY	9 436	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	73 966	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 277 503	LO		LP	45 961	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	38 798	IU		IV	635			
TOTAL IV					LQ	38 798	LR		LS	635		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 064 375	ØH		ØJ	46 597		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	0	LW	748 073	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencis et am. des constructions				IS		MG	0	MH	314 458	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	4 066	MK	771 382	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers				IU		MM	0	MN	150 156	MO
		Matériel de transport				IV		MP	0	MQ	9 436	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	0	MT	73 966	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	4 066	NH	1 319 399	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	0	2F	39 433	2G	
TOTAL IV				I3		NJ	0	NK	39 433	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	4 066	ØL	2 106 906	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU INPAL INDUSTRIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>												
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	748 073	PF		PG	0	PH	748 073		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions			PM		PN		PO		PQ			
			PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	150 073	PW	23 630	PX	0	PY	173 703		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	663 633	QA	37 502	QB	4 066	QC	697 069		
Autres immobilisations			QD	85 430	QE	12 683	QF	0	QG	98 114		
			QH	9 436	QI		QJ	0	QK	9 436		
corporelles			QL	68 813	QM	1 502	QN	0	QO	70 316		
			QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL III</b>			QU	977 388	QV	75 318	QW	4 066	QX	1 048 639		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	1 725 461	ØP	75 318	ØQ	4 066	ØR	1 796 713		
<b>CADRE B</b>												
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8			
Constructions		Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6			
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9			
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1			
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL			NM				NO			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>												
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SASU INPAL INDUSTRIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF		
	- financières	UG	UG	UH		
	- exceptionnelles	UI	UI	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	39 433	UV	0	UW	39 433				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	117 433		0		117 433				
	Autres créances clients	UX	1 788 661		1 788 661						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	9 102		9 102						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 425		8 425						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	131 500		131 500					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	32 830		32 830					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	203 191		203 191						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	882 480		882 480						
	Charges constatées d'avance	VS	70 425		70 425						
	<b>TOTAUX</b>			VT	3 283 483	VU	3 126 616	VV	156 867		
RENVois	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	15 179		15 179						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 164 184		1 164 184						
Personnel et comptes rattachés		8C	405 396		405 396						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	290 969		290 969						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	126 917		126 917						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	96 964		96 964						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 533 058		0		2 533 058				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	223 109		223 109						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	31 217		31 217						
<b>TOTAUX</b>			VY	4 886 996	VZ	2 353 937		2 533 058			
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

**INPAL INDUSTRIES**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 305.000 euros  
Siège social : 238, rue des Frères Voisin – ZAC Chapotin  
69970 CHAPONNAY  
339 896 938 RCS LYON

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 25 JUIN 2020**

**Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

***Décision n° 2***

L'associé unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, d'un montant de **1.518.274** euros, en totalité au compte Report à nouveau débiteur.

**Avant affectation :**

« Report à nouveau » débiteur : - 2.704.069 euros

**Affectation du résultat :**

En totalité au compte « Report à nouveau » : **1.518.274** euros

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à nouveau » ressort à - 1.185.795 euros et le montant des capitaux propres est égal à 1.090.829 euros.

L'associé unique constate qu'à la clôture de l'exercice écoulé, les capitaux propres ont été reconstitués et sont supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices sociaux précédents.

**Certifié conforme**

**Le Président**  
**Société SOLICE**  
**Elle-même représentée par Madame Delphine INESTA**



# **INPAL INDUSTRIES**

Société par actions simplifiée

238 rue des Frères Voisin

ZAC Chapotin

69970 CHAPONNAY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## INPAL INDUSTRIES

Société par actions simplifiée

238 rue des Frères Voisin  
ZAC Chapotin  
69970 CHAPONNAY

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'associé unique de la société INPAL INDUSTRIES

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INPAL INDUSTRIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 juin 2020

Le commissaire aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**



Guillaume VILLARD